CER
C'EST RÉUSSIR

TOUT SAVOIR SUR
LE JOUR DE L'EXAMEN
CE QU'IL FAUT PRÉVOIR

ÉPREUVE THÉORIQUE

L'inscription à l'examen du Code est effectuée directement par vos soins, en ligne ou par téléphone, auprès du centre agréé de votre choix. Pensez à vous munir de votre numéro NEPH.

Votre examen doit être réservé au plus tard la veille de la date souhaitée : il n'est plus possible de se présenter sans rendez-vous, ni de réserver une session pour le jour même.

À apporter le jour de l'épreuve :

- votre convocation à l'examen ;
- votre attestation d'inscription ou, à défaut, votre numéro NEPH ;
- un titre d'identité en cours de validité et en bon état : carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour ;
- un moyen de paiement pour régler les frais d'examen (30 €).

ÉPREUVE PRATIQUE

Convocation et horaire de présentation

Dès réception de la date de votre examen, nous vous communiquons la date et l'heure du rendez-vous, rappelées par message la veille. Le départ se fait toujours depuis l'école de conduite.

Modalités d'accompagnement

Un enseignant de l'établissement vous accompagne jusqu'au centre d'examen. Il n'intervient pas dans l'évaluation réalisée par l'inspecteur.

Documents à présenter

Un titre d'identité en cours de validité et en bon état est obligatoire : carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour (liste complète : arrêté du 23 décembre 2016). Les candidats en AAC présentent également leur AFFI.

Tout retard, ainsi que l'absence ou la non-validité de l'un des documents exigés, peut entraîner l'annulation de l'examen.

En cas d'empêchement, prévenez votre agence : nous étudierons ensemble les conditions de nouvelle présentation.

TOUT SAVOIR SUR VOS RÉSULTATS ET EN CAS D'ÉCHEC

VOS RÉSULTATS

Épreuve théorique

Vous serez informé par e-mail, généralement dans les 24 heures suivant votre examen, de la disponibilité de vos résultats. Vous devrez ensuite vous connecter à votre espace personnel, sur le site du centre dans lequel vous avez passé l'épreuve, afin de les consulter.

Épreuve pratique

Vous serez informé par e-mail, généralement le lendemain de votre examen. Vous devrez ensuite vous connecter à votre espace Rendez-Vous Permis afin de consulter vos résultats.

En cas de réussite

Le certificat d'examen du permis de conduire vaut titre de conduite pendant 4 mois sur le seul territoire national, en attendant la délivrance du permis définitif.

EN CAS D'ÉCHEC

Pas d'inquiétude : un échec n'est qu'une étape de votre parcours de formation.

À l'épreuve théorique

Vous pouvez réserver une nouvelle session dès le lendemain, sous réserve des disponibilités proposées par le centre d'examen.

À l'épreuve pratique

Vous pouvez demander une nouvelle date d'examen. Un délai de représentation vous est attribué en fonction du nombre de points obtenus lors de l'épreuve. Une nouvelle place vous sera attribuée à l'issue de ce délai, sous réserve des places disponibles.